

ENQUÊTE PUBLIQUE
AVAP / PPM « Verrou de l'Estuaire »
(10 octobre – 9 Novembre 2016)

PROCÈS VERBAL
DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

FAURE Gilles
Commissaire Enquêteur
20 av. Aristide Briand
33600 PESSAC
Tél. : 06 31 49 28 30
E-mail : gilles-sylvia.faure@wanadoo.fr

À

Monsieur le Maire de Blaye
Délégué pour l'enquête Publique
AVAP/PPM « Verrou de l'Estuaire »
Mairie de Blaye
9 cours Vauban
33 390 BLAYE

Pessac, le 13 novembre 2016

Objet : Enquête publique AVAP / PPM « Verrou de l'Estuaire » - conjointe entre les communes de Blaye et Cussac-Fort-Médoc

P. J : 1 Procès-verbal relatif aux observations du public.

Monsieur le Maire, délégué pour les deux communes concernées,

L'enquête publique concernant le sujet rappelé en objet vient de se terminer, mercredi 9 novembre. L'article R123-18 du code de l'environnement stipule que, dès réception du (ou des) registre(s) d'enquête et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal ainsi que ses remarques éventuelles.

Le (ou les) maître(s) d'ouvrage(s) du projet dispose alors d'un délai de quinze jours pour produire ses (leurs) observations éventuelles en réponse.

Vous trouverez ci-joint le PV de synthèse correspondant, sous forme d'un tableau synoptique dans lequel sont présentées les 12 observations émises (10 à Cussac-Fort-Médoc et 2 à Blaye) concernant l'AVAP / PPM avec les questionnements abordés par les pétitionnaires, pour lesquels des éléments de réponse sont attendus de la part du ou Maîtres d'ouvrage concernés dans un délai maximum de 15 jours. Y figurent également mes propres observations, en ma qualité de Commissaire Enquêteur.

Ce procès verbal vous sera remis et commenté, en coordination avec celui concernant le PLU (dont le Commissaire Enquêteur est Jean-Pierre Gaury), le 16 novembre lors de la réunion fixée à votre convenance dans les huit jours réglementaires suivants la fin de l'enquête.

Tout en restant à votre disposition pour tout échange complémentaire à ce sujet, et dans l'attente de vos réponses aux questions posées dans le tableau synoptique joint, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, délégué pour les deux communes concernées, mes salutations distinguées.

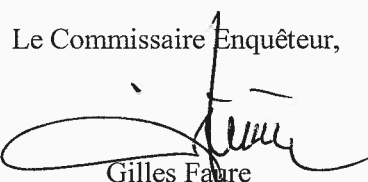
Le Commissaire Enquêteur,

Gilles Faure

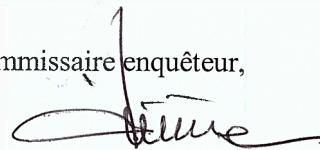
TABLEAU SYNOPTIQUE DES OBSERVATIONS EMISES

	Observations dans le registre	Courriers adressés ou remis	Sujets/questions et éléments de réponse du Maitre d'Ouvrage
Cussac-Fort -Médoc	. M.Patrick Bernard, SCI du Raux, (10/10).	. Lettre RAR SCI du Raux en date du 10/10 Reçue le 14/10.	. Demande de reclassement des parcelles ZO2, ZO4, ZO13, ZO14 et ZO15 en viticole et non pas en « paysage ou bois ». Question CE : Ce reclassement est-il possible ? Réponse M.O. :
	. Mme Edwige Michon (9/11).	. Lettre en date du 5/11	. Opposée à tout classement en AVAP en dehors du Fort Médoc et notamment de sa maison. Q. CE : Y-a-t-il une possibilité d'exclure cette propriété de l'AVAP ? Réponse M.O. :
	. M.Jean Dominique Videau - Foncière Bourdieu - et M.Rémi Di Costanzo représentant les domaines Martin, Chateau Belair Gloria (9/11).		.Demandent un périmètre de protection limité à 500 m autour du Fort Médoc. Réponse M.O. :
	. Mme Hélène Larrieu Directrice de l'ODG Médoc, Ht Médoc, Lustrac-Médoc (Organisme de défense et de Gestion) (9/11).	. Lettre en date du 9/11 signée par M. Alain Meyre pour le Conseil d'Administration de l'ODG.	. Extraire l'aire de l'AOC Haut-Médoc (trame en violet) de l'AVAP. Réponse M.O. :
	. Mme Ribeiro Laurence (Château du Moulin rouge) (9/11),		. Manque de concertation et de justification dans la délimitation de l'AVAP et du périmètre MH qui conduirait à des inconstructibilités de terrains pourtant situés en milieu urbanisés. Réponse M.O. :
	. M.Ribeiro Geoffrey- ZV 6 Le Bourdieu (9/11).		. S'oppose à ce que son terrain (ZV6) soit dans l'AVAP. Réponse M.O. :
	. M.Alain Nouhant viticulteur, représentant le syndicat viticole à la CLAVAP (9/11),	. Document de 4 pages déposé dans le registre (avec extrait avis CRPS et 2 pétitions « Collectif	. Dénonce le manque de concertation en amont de la procédure, . Présentation insuffisante des règles de l'AVAP,

		d'exploitants et propriétaires viticoles sur Cussac),	. Contestation du classement du Château Bernone. . Classement injustifié du Vieux Cussac dans l'AVAP. . Envisage un recours (comme pour le SCOT et le PLU). Copie de 2 pétitions (12 viticulteurs) demandant la redéfinition du zonage AVAP. Réponse M.O. :
	. M.Bruno Borie, Président du Directoire de la SA Ducru-Beucaillou (9/11).	. Lettre de M.Bruno Borie datée du 9 novembre 2016.	. Contestes les justifications pour la délimitation du zonage en AVAP, considéré comme trop étendu ; demande une réduction des zones A3 et A4 (voir également l'avis de la Chambre d'Agriculture). Réponse M.O. :
	. Château du Retout (9/11) : remarque non signée dans le registre		. Inutilité d'un zonage large pour l'AVAP qui ajoute des contraintes non justifiées. Réponse M.O. :
	. Mme Marie-Pierre Viallet-Nouhant (épouse de M.Nouhant- voir ci-dessus) (9/11).	. Document de 16 pages déposé dans le registre par Mme Viallet-Nouhant le 9/11, lors de l'entrevue avec le Commissaire Enquêteur.	. Périmètre de l'AVAP, zonages et délimitation (notamment sur le secteur urbain du Vieux Cussac et la zone de La Taste) non ou mal justifiés, de même que la réduction de la protection du Château Bernones. Réponse M.O. :
Blaye	. Mme Véronique Maréchal (28/10)	. Lettre de Mme Maréchal (en 2 parties- 3 pages) reçue le 3/11	. Une partie de la lettre concerne des demandes d'aménagement urbains sans rapport avec l'AVAP, . Une seconde partie demandant l'application de règles de qualité urbaine pour le bâti, tout en permettant les adaptations nécessaires dans l'objectif de la transition énergétique. Réponse M.O. :
	. Mme Marie-Ange Landais, Présidente de l'Association Archéologique OS	. Document de 20 pages (non signé).	. « Propositions de corrections » de l'AVAP avec les éléments de connaissance dont dispose

			<p>l'association. Concernant l'historique et le bâti ancien, pour lesquels elle fournit des plans cadastraux avec des propositions de modifications pour des bâtiments d'intérêts, oubliés selon elle dans l'AVAP.</p> <p>Réponse M.O. :</p>

Le commissaire enquêteur,



G.FAURE

Vu le Maire de Blaye, le 16/10/16
délégué pour les 2 communes,

